



Tous les élèves

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : _____

Père – mère – tuteur – élève - représentant légal de (1)

l'élève : _____

scolarisé(e) en classe de : _____

AUTORISATION PARENTALE

VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Cette autorisation concerne les différentes activités se déroulant hors de l'enceinte de l'établissement :

- Les sorties pédagogiques
- Les sorties sportives
- Les cours d'EPS

Autorise

ma fille/mon fils à participer aux activités proposées dans le cadre des cours, de la vie scolaire, et, plus généralement, du projet d'établissement, lorsque celles-ci s'effectuent hors du lycée.

RGPD : Règlement Général de Protection des Données (avenant au contrat de scolarisation)

Les informations recueillies dans le cadre de la convention de scolarisation et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. **Les données à caractère personnel** sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie, à la DRAAF-SRFD Auvergne Rhône-Alpes, ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement. **Les noms, prénoms et adresse de l'élève et de ses responsables légaux, adhérents de l'APEL, sont également transmis à l'association de parents d'élèves.**

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE 2021/2022

- Un photographe professionnel se présentera dans l'établissement courant octobre et fera une photo de classe et des photos individuelles d'identité (sans obligation d'achat).
- Votre enfant sera tout au long de l'année amené à être photographié et filmé en groupe ou seul **dans le cadre des activités pédagogiques**. Des photos pourront éventuellement paraître dans la presse locale ou être utilisées dans les documents de communication de l'établissement (site Internet, plaquettes, films, présentations diverses).

Afin de répondre à la législation, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation ci-après, par laquelle vous acceptez la réalisation des photos ou des films et leur parution éventuelle et ce, **sans limitation de durée**.

Autorise

N'autorise pas (2)

ma fille/mon fils à être photographié ou filmé dans l'établissement par un photographe professionnel (photo scolaire) ou par un membre de l'équipe éducative ou un journaliste local dans le cadre des activités de l'établissement.

(1) : Rayez les mentions inutiles

(2) : Cochez la case de votre choix

Fait à _____ le _____